

Régate Blanche

Vendredi 1 – dimanche 3 février 2019

Société des régates d'Antibes Grade 5A

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre 45 minutes après l'heure légale du coucher du soleil (17h42), et celle du lever du soleil (07h47).
- 1.5 Les RSO 3 sont applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.
- 4.2 Délai entre l'affalé de l'Aperçu à terre et l'envoi du signal d'avertissement : 60 minutes

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 BRIEFING SKIPPER : vendredi à 14h30 au siège de la S.R.A.
- 5.2 Une seule course est prévue selon le programme suivant:
- 5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
1 Février 2019	16h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :
Flamme 1 toutes classe.

8. LE PARCOURS

- 8.2 Après le Départ : Île de Porquerolle à laisser à Babord.
Les Îles du Levant, de Bagaud et de Port Cros doivent être laissées à babord à l'aller et à tribord au retour.
Le Cap d'Antibes est marque de parcours.
La tourelle des Moines doit être laissée à terre à l'aller et au retour.
Longueur du parcours 120 milles

9. MARQUES

Marque de départ : Bouée cylindrique jaune
Marque de dégagement : bouée cylindrique noir
Marque d'arrivée A : Bouée pyramidale jaune par 43 35 323 N / 7 08 129 E (Environ 300m de la digue).
Marque B : Bouée cylindrique verte de marquage de la zone de navigation interdite à l'approche de l'arrivée par 43 35 280 N / 07 08 014 E Est (environ 120m de la digue)

11. LE DÉPART

- 11.1 Alignement de la ligne de départ : mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité course et le côté parcours de la marque de départ.
- 11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 10 minutes

13. L'ARRIVÉE

- 13.1 Alignement de la ligne d'arrivée : mât arborant le pavillon orange situé sur la capitainerie de l'YCA à l'extrémité et le coté parcours de la marque d'arrivée
De nuit la bouée sera signalé par un feu scintillant

14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 14.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B Section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1 Temps limite pour finir les courses : 15h00 le dimanche
15.3 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

- 17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
17.3 Courses retirées : aucune
17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps en TCC pour la classe IRC
17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. RÈGLES DE SECURITE

- 18.1 La régata étant ouverte aux équipages en solitaire, il est demandé à ces derniers :
- Le port du gilet de sauvetage 150 Newton de la sortie du port, puis tout le long de la course jusqu'au retour au port.
 - La présence d'une VHF portable étanche allumée sur le canal 6 clipsée sur le gilet de sauvetage.
 - **L'AIS est obligatoire et doit transmettre à tout moment au cours de la course.**
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible en appelant le **04 89 68 90 42**. *[DP]*
- 18.3 Canal VHF : **6**
- 18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
- 18.5 Tout skipper, ou son représentant, doit signer impérativement une feuille d'émargement avant le départ d'Antibes. Cet émargement sera ouvert de 09h00 à 14h30 le vendredi 1er février au Club House. *[DP]*
Tout skipper, ou son représentant, doit signer impérativement la déclaration d'arrivée et la remettre au dans la boîte aux lettres du bâtiment Mistral dans l'heure qui suivra son arrivée. *[DP]*
- 18.8 Numéro P.C. COURSE **04 89 68 90 42**

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 17h30 dimanche.

ARBITRES DÉSIGNÉS :

Nom du président du comité de course : Dominique Géniaux
Nom du président du Jury : Peter Lamass

Ligne d'arrivée à Antibes

